

TENNIS DE TABLE DE LECELLES
Salle Michel CORDIER, rue de l'égalité
1er TOURNOI DE DOUBLE 2010
Par handicap

REGLEMENT

ARTICLE 1

Cette compétition est ouverte aux licenciés F.F.T.T et UFOLEP et fédération étrangère.

Au pointage, chaque joueur devra présenter sa licence signée (avec la mention « certificat médical déposé ») ou à défaut un certificat médical en cours de validité, sous peine d'interdiction de participation. L'équipe sera éliminée.

ARTICLE 2

La compétition se déroulera sur 12 tables le **dimanche 21 février 2010** toute la journée à **Lecelles** (Salle Michel cordier). Début de la compétition : 9h30, **pointage : 9h**. La salle sera ouverte à partir de 8h du matin. Les joueurs devront être présents ½ heure avant le début de la compétition Dès leur arrivée, les joueurs devront se présenter à la table du juge-arbitre pour le pointage. Présentation licence Phase 2.

ARTICLE 3

Les parties se dérouleront au meilleur des 3 manches. (Set de 21pts. 2 services).Aux plus faibles équipes seront attribuées 1 points d'écart par tranche d'un minimum de 100 points sur la somme des classements (limité à 11 points).

ARTICLE 4

La tenue sportive (short et chemisette, pas de casquette.) sera obligatoire. Pour le respect des horaires, la période d'adaptation réglementaire de 2 minutes devra être respectée. Tout manquement aux principes énoncés dans cet article pourra entraîner **l'élimination pure et simple** des équipes concernées. De même, une équipe absente après 3 appels consécutifs sera mise hors compétition.

ARTICLE 5

La série sera composée de poules de **5 équipes minimum** dont les 3 ou 4 premières équipes seront placées dans chaque demi-tableau. La série se poursuivra ensuite par élimination directe.

ARTICLE 6

Dans le cas où il y aurait peu d'équipes dans la série celle-ci pourra être supprimée. Les équipes seront alors remboursées.

ARTICLE 7

Il sera scrupuleusement interdit de coller et de fumer dans la salle.

ARTICLE 8

L'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs, toutefois le juge-arbitre pourra désigner des arbitres parmi les joueurs (euses). Tout refus entraînera l'élimination du joueur (euse).

ARTICLE 9

Les joueurs devront ramener la plaquette, le stylo et la **balle** à la table du juge-arbitre le plus rapidement possible. Le non respect de cette obligation entraînera l'annulation de la ou des parties concernées.

ARTICLE 10

Le juge arbitre se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche de l'épreuve.

ARTICLE 11

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou accident pouvant malheureusement survenir aux joueurs et/ou aux spectateurs.

ARTICLE 12

Pour tous les points non prévus par ce règlement ou litiges pouvant naître durant le déroulement de cette compétition, il sera fait obligatoirement référence aux règlements fédéraux actuellement en vigueur.

L'inscription de chaque joueur (euse) implique qu'il (elle) a eu connaissance du règlement de l'épreuve. Aucun litige ne saurait naître de par le fait de la non connaissance du dit règlement.

ARTICLE 13

Les bulletins d'engagement, remplis et accompagnés obligatoirement du règlement (chèque à l'ordre du TT LECELLES) sont à retourner pour qu'ils parviennent au plus tard :

Le jeudi 18 février 2008 dernier délai à l'adresse suivante

Thomas Gaumeton, 96 rue du pont des turcs 59226 LECELLES

Seuls les engagements respectant les dispositions de cet article seront pris en compte. Aucune inscription ne sera prise sur place dans le respect de l'équité sportive.

Les inscriptions reçues hors délai (cachet de la poste faisant foi) par mail ou par téléphone ne seront pas acceptées.

ARTICLE 14

Aucune interruption n'est prévue le midi. Une buvette avec petite restauration sera à disposition des joueurs.

ARTICLE 15

Série proposée : **Série H** : Handicap, ouverte à tous sans limite de classement et d'origine du club.

ARTICLE 16 : le tournoi est limité aux 64 premières équipes inscrites

ARTICLE 17: Les dotations seront d'un minimum de 500€ reparti comme suit : (minimum 50 équipes).

1^{er} : chèque 200€

2^{ème} : chèque 125€

3^{ème} : chèque 75€

4^{ème} : chèque 50€